

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

CULTURE & PATRIMONE

FONCTIONNEMENT CHAPELLE-ESPACE D'ART CONTEMPORAIN 2022 - FONCTIONNEMENT CULTURE 2022 - FONCTIONNEMENT COMMUNICATION 2022 - FONCTIONNEMENT ASSURANCE 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES, AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE

Dans le cadre du fonctionnement de la Chapelle-espace d'art contemporain du pôle culturel de la Visitation, la Commune souhaite présenter un dossier de demande de subvention à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et au Conseil départemental de Haute-Savoie pour l'année 2022, dont l'objet est le soutien au fonctionnement des expositions, y compris le coût du commissariat d'expositions assuré actuellement par M. Philippe PIGUET.

Sur proposition de Madame WAINHOUSE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver cette opération à hauteur de 129 980 euros pour la Commune, comptabilisés sur le budget Fonctionnement Chapelle-espace d'art contemporain 2022, Fonctionnement Culture 2022, Fonctionnement Communication 2022, Fonctionnement Assurance 2022
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention correspondantes.

----- Fin du document -----